

toutes les brébis? Pierre si vous m'aimez, dit J. C., païssez mes brébis: mais quelles sont ces brébis? sont-ce les peuples de cette Ville, de cette Nation, ou d'un certain Royaume? mes brébis, dit le Souverain Pasteur; il n'en désigne pas de certaines, mais il les lui assigne toutes. Rien n'est excepté où rien n'est distingué. Les Apôtres étoient peut-être présents, quand confiant toutes les brébis à un, il recommandoit à tous l'unité dans un seul troupeau & dans un seul Pasteur.

*Ce sont ces principes avoués dans tous les siècles, que les Auteurs de la Consultation ont attaqués par des expressions captieuses, dont l'artifice n'est pas difficile à pénétrer: c'est avec une affectation marquée qu'ils ne donnent au Souverain Pontife que le titre de Chef visible dans l'Eglise. Par ce titre le Pape se trouve confondu avec chaque Evêque, qui étant chef de son Eglise particulière, pourroit être aussi appelé chef visible dans l'Eglise. C'est avec la même affectation qu'en parlant de la Primauté du Pape, ils ne donnent au Souverain Pontife qu'une prééminence entre les autres Pasteurs. Ils ne lui attribuent en conséquence aucune juridiction: ils ne disent pas même que cette prééminence lui ait été donnée par J. C. Une partie des Protestans souscrivoit sans peine à cette doctrine: ils ne refuseroient pas au Pape une Primauté & une prééminence d'honneur.*

*Les Avocats disent encore qu'à parler exactement J. C. seul est Roi & Monarque de l'Eglise: C'est pour ôter au Pape toute l'autorité Monarchique que ce mot seul paroît employé; ce qui précède & ce qui suit dans la Consultation ne le fait que trop connoître. Enfin sous prétexte de relever l'autorité des Evêques & leur dignité, ils semblent établir une espece d'égalité entre le Pape & chaque Evêque, & ne reconnoître d'autres bornes au pouvoir de ces deux puissances,*